Vous avez **moins de 18 ans ?**
Vous êtes en situation de handicap ?

Vous avez des droits !

designed by freepik

Juillet 2022

CONTACTS ET DROITS

Au niveau régional

- Allocations
- Aides individuelles

Wallonie

- Agence pour une Vie de Qualité (AViQ)
  Tél : 0800/16 061 - www.aviq.be et wikiwiph.aviq.be

Bruxelles

- Service Personne Handicapée Autonomie Recherchée (PHARE)
  Tél : 02/800 82 03 - www.phare.irisnet.be
- IRISCARE
  Tél : 0800/35 499 - www.iriscare.brussels

Au niveau fédéral

- Aides au déplacement
- SPF Sécurité Sociale Direction Générale Personne Handicapée (DGPH)
  Tél : 0800/98 799 - www.handicap.belgium.be

Faites-vous aider dans vos démarches via :

- Le service social de votre mutuelle
- Les services sociaux de votre commune, des CPAS
- Les personnes référentes handicap dans votre commune
- Contact local : .....

Pour vous soutenir :

- Les associations de personnes handicapées, de patients ou de proches via la LUSS
  Tél : 081/74 44 28 - www.luss.be
- Les associations Aidants Proches
  Tél : 081/30 30 32 (Wallonie) ou 02 474 02 55 (Bruxelles) - www.aidants-proches.be
- La Plateforme Annonce Handicap (PAH)
  Tél : 02/673 27 89 - www.plateformeannoncehandicap.be
- Relais-Signes
  Tél : 02 644 68 84 - www.relais-signes.be

ALLOCATIONS FAMILIALES SUPPLÉMENTAIRES (AFS)

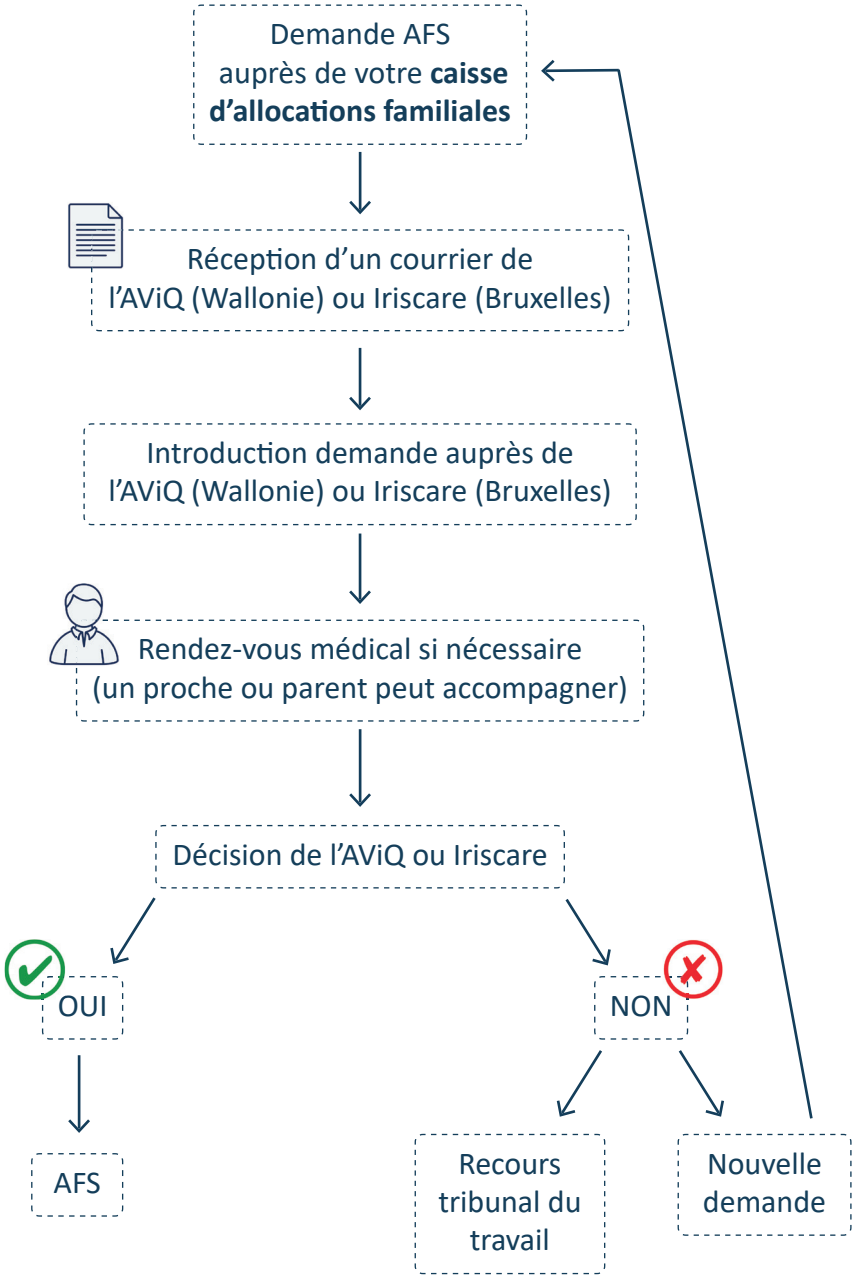

Aides individuelles* via AViQ ou PHARE

- Aide à la scolarité, aide à l'hébergement, adaptation de l'habitation, aides matérielles, …
- Budget d'Assistance Personnalisée (BAP) si grande dépendance

Aides au déplacement* via la DGPH

- Carte de stationnement
- Carte de réduction pour les transports en commun, pour aveugles et malvoyants

Autres aides possibles* via la mutuelle, le SPF finances, …

- Possibilité d'intervention majorée de l'assurance soins de santé (mutuelle)
- Tarif social gaz et électricité
- Majoration du montant fiscalement exonéré pour l'impôt des personnes physiques
- Liste des droits

D'autres aides existent.

Exemple : carte EDC

Renseignez-vous via votre contact local.

*** Important :**
Les aides sont dépendantes de la situation de chaque personne et attribuées sous certaines conditions.

Votre handicap ne doit pas être un frein, plusieurs services peuvent vous aider !

www.jaidesdroits.be

Développé par

LUSS (081 74 44 28)

ASPH (02 515 19 19)

Avec la participation de

GESED (0474 10 59 83)

ABMM (064 45 05 24)

Access And Go - ABP (02 772 18 95)

Ligue Huntington (04 225 87 33)

FFSB (02 644 69 01)

X-Fragile Europe (087 54 25 02)

Avec le soutien de

Passe Muraille (065 77 03 70)

PAH (02 673 27 89)

Karine Lalieux
Ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris